

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE
VISANT
LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION
ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS (BSAARs) DE



INITIÉE PAR LES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DU CAMBODGE



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET
FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

HAVAS EST CONSEILLÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE HAVAS



Le présent document relatif aux autres informations de la société Havas a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") le 26 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Havas.

Le présent document complète la note en réponse de Havas visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le numéro 14-617, en application de la décision de conformité du même jour (la "**Note en Réponse**").

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse de Havas sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Havas (www.havas.fr). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Havas (29/30 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux).

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'échange conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

S O M M A I R E

1.	RAPPEL INTRODUCTIF.....	3
2.	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE HAVAS.....	5
2.1	Identité et caractéristiques de Havas.....	5
2.2	Informations relatives à la situation comptable et financière de Havas	5
2.3	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration.....	5
2.4	Capital social de Havas.....	6
2.5	Composition de l'actionnariat de Havas.....	6
2.6	Facteurs de risques.....	6
2.7	Litiges	7
2.8	Informations relatives aux événements significatifs intervenus depuis la publication du Rapport Financier Semestriel.....	9
3.	PERSONNES RESPONSABLES.....	18
3.1	Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Havas	18
3.2	Attestation de la personne responsable des informations relatives à Havas	18

1. RAPPEL INTRODUCTIF

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, les sociétés :

- Bolloré, société anonyme au capital de 439.157.968 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ("**Euronext Paris**") sous le code ISIN FR0000039299 ("**Bolloré**") ;
- Compagnie du Cambodge, société anonyme au capital de 23.508.870 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 ("**Compagnie du Cambodge**") ;
- Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme au capital de 5.324.000 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000076952 ("**Société Industrielle et Financière de l'Artois**") ;

ensemble, les "**Co-Initiateurs**",

ont déposé auprès de l'AMF, le 17 octobre 2014, un projet d'offre publique d'échange dans lequel ils proposent de manière irrévocable aux actionnaires de Havas, ainsi qu'aux porteurs des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les "**BSAARs**") émis par la société Havas, société anonyme, dont le siège social est situé 29-30 Quai de Dion-Bouton, 92817 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 335 480 265 ("**Havas**" ou la "**Société**"), et dont les actions et les BSAARs sont admis aux négociations sur Euronext Paris respectivement sous les codes ISIN FR0000121881 et FR0010562058, d'acquérir la totalité de leurs actions et BSAARs contre des actions Bolloré (l'"**Offre**").

Il est prévu qu'une division par 100 du nominal de l'action Bolloré soit soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bolloré du 27 novembre 2014.

La parité offerte est de :

- 9 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante (après la division du nominal) pour 5 actions Havas apportées à l'Offre ; et
- 31 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante (après la division du nominal) pour 37 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

Pour information, sur la base du nominal actuel de l'action Bolloré à la date du présent document, la parité serait de :

- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 55,56 actions Havas apportées à l'Offre ; et
- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 119,35 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

L'Offre porte sur :

- la totalité des actions de la Société, non détenues par les Co-Initiateurs, seuls ou de concert¹, directement ou indirectement :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 1.8 de la Note en Réponse), résultant de l'exercice des BSAARs ;
 - (iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Havas (les "**Options**") ;

soit un nombre maximal d'actions de la Société visées par l'Offre égal à 268.074.838 actions Havas (265.062.169 actions déjà émises, 2.986.919 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des BSAARs et 25.750 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des Options) ;

- la totalité des BSAARs en circulation, soit 2.899.921 BSAARs à la date du présent document.

Par ailleurs, il est indiqué que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Havas le 29 janvier 2014 qui représentent un nombre égal à 2.465.000 actions Havas à émettre, ne sont pas visées par l'Offre dès lors que ces actions ne seront attribuées et livrées qu'à partir de 2018.

Il n'existe aucun autre titre de capital ni instrument financier émis par Havas susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Havas.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Paris (ensemble, les "**Etablissements Présentateurs**"). BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

¹ À l'exception des 5.000 actions Havas détenues par M. Vincent Bolloré qui a l'intention de les apporter à l'Offre.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE HAVAS

2.1 Identité et caractéristiques de Havas

Havas est une société anonyme à conseil d'administration.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Havas figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2014 sous le numéro D.14-0382 (le "**Document de Référence**"). Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de la part du responsable de l'information de Havas et ont donné lieu à l'établissement d'une lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes de Havas.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Havas (www.havas.fr). Il peut également être obtenu sans frais auprès de Havas (29/30 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux).

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence.

2.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de Havas

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent en annexe au Document de Référence.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le rapport financier semestriel publié par Havas le 29 août 2014 (le "**Rapport Financier Semestriel**"). Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Semestriel.

Les données financières du troisième trimestre 2014 ont été publiées le 6 novembre 2014, et sont disponibles sur le site Internet de Havas (www.havas.fr). Le communiqué de presse publié par Havas relativement aux données financières est reproduit en section 2.8.3 du présent document.

2.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

À la date du présent document, le Conseil d'administration de Havas est composé comme suit :

- M. Yannick Bolloré (président du Conseil d'administration et directeur général) ;
- Mme Delphine Arnault (administrateur indépendant) ;
- Mme Mercédès Erra (administrateur) ;
- Bolloré SA (administrateur), représentée par M. Cédric de Bailliencourt ;
- M. Yves Cannac (administrateur indépendant) ;
- Financière de Longchamp (administrateur), représentée par M. Hervé Philippe ;
- Financière de Sainte-Marine (administrateur), représentée par M. Gilles Alix ;
- M. Stéphane Israël (administrateur indépendant) ;
- M. Pierre Lescure (administrateur) ;

- Mme Christine Ockrent (administrateur indépendant) ;
- Longchamp Participations (administrateur), représentée par M. Jean de Yturbe ;
- M. Alfonso Rodes Vila (administrateur) ;
- M. Jacques Séguéla (administrateur) ; et
- M. Patrick Soulard (administrateur indépendant).

2.4 Capital social de Havas

A la date du présent document, le capital social de Havas s'élève à 165.833.826 euros divisé en 414.584.567 actions ordinaires de 0,40 euro de valeur nominale chacune.

2.5 Composition de l'actionnariat de Havas

À la connaissance de Havas, selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de pré-offre et les informations transmises par le teneur de compte, à la date du présent document, le capital de Havas est réparti comme ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	% des droits de vote
Groupe Bolloré ⁽²⁾⁽³⁾	149.527.398	36,07	149.527.398	36,07
Sociétés contrôlées par la famille de Messieurs Leopoldo Rodés Castañe et Fernando Rodés Vilà	7.472.511	1,80	7.472.511	1,80
Conseil d'administration et dirigeants ⁽⁴⁾	396.439	0,10	396.439	0,10
Salariés ⁽⁵⁾	315.700	0,08	315.700	0,08
Public ⁽⁶⁾	256.872.519	61,95	256.872.519	61,95
TOTAL⁽⁷⁾	414.584.567	100	414.584.567	100

(1) Droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

(2) Dont M. Vincent Bolloré (5.000 actions).

(3) Une déclaration de participation, au titre de l'article 234-5 du règlement général de l'AMF, a été mise en ligne sur le site de l'AMF le 14 janvier 2014.

(4) Hors Monsieur Vincent Bolloré, Bolloré SA, Financière de Sainte-Marine et les sociétés contrôlées par la famille Rodés.

(5) Capital et droits de vote détenus par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif au 7 novembre 2014.

(6) Il est précisé que la participation du public comprend la participation de Parvus Asset Management (UK) LLP, qui, au vu des déclarations effectuées auprès de la Société, est désormais inférieure à 5%.

(7) Étant précisé que 10 actions Havas sont autocontrôlées et donc privées de droit de vote.

2.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risques relatifs à Havas sont décrits dans le Document de Référence et dans le Rapport Financier Semestriel.

Ces risques restent valables et Havas n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Havas. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques

mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Havas, sa situation financière et/ou ses résultats.

2.7 Litiges

Sont développées ci-dessous les mises à jour des litiges auxquels la Société est partie, détaillés à la note 5.2.32 des États financiers consolidés au 31 décembre 2013 figurant dans le Document de Référence pour 2013 de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, actuellement en suspens, dont la Société pourrait être menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.7.1 Litiges avec d'anciens dirigeants ou collaborateurs

– Litige avec Alain Cayzac

Procédure relative à la rupture de son contrat de travail par Monsieur Alain Cayzac, celui-ci ayant considéré que les conditions d'exercice de sa clause de conscience étaient remplies. La Société avait estimé, pour sa part, qu'il s'agissait d'une démission et ne lui avait pas versé les indemnités réclamées.

Monsieur Alain Cayzac a saisi le conseil de prud'hommes de Nanterre.

Aux termes d'une décision du 7 septembre 2012, le conseil de prud'hommes de Nanterre :

- a reconnu la validité de la clause de conscience et a condamné Havas SA à verser à Monsieur Alain Cayzac les indemnités réclamées à ce titre ;
- a considéré qu'il n'y avait pas de licenciement sans cause réelle et sérieuse et a ainsi débouté Monsieur Alain Cayzac de ses demandes à ce titre ;
- a condamné Havas SA au paiement de la rémunération variable de Monsieur Alain Cayzac au titre de l'année 2005.

La Société et M. Alain Cayzac ont interjeté appel de ce jugement.

Aux termes d'une décision du 30 avril 2014 la Cour d'Appel de Versailles infirme partiellement le jugement du conseil des prud'hommes mais confirme le bien fondé de la mise en oeuvre de la clause de conscience.

La Société et M. Alain Cayzac n'ayant pas souhaité former de pourvoi en cassation, le litige est clos.

2.7.2 Litiges fiscaux

– Précompte

En 2003, Havas SA a réclamé par voie judiciaire le remboursement du précompte mobilier acquitté par la Société entre 2000 et 2002 sur la redistribution de dividendes de source européenne.

Dans le cadre de ce contentieux opposant Havas SA à l'État français, les tribunaux administratifs ont prononcé en 2008 la restitution d'un montant de 33,5 millions d'euros à Havas SA, montant équivalent au précompte mobilier payé au titre des années 2000 à 2002, majoré de 8,0 millions d'euros d'intérêts moratoires dus par le Trésor public.

L'État français ayant fait appel des jugements des tribunaux précités, les sommes perçues ont été inscrites au passif du bilan, sans effet sur le résultat ni les capitaux propres. En cas de décision défavorable définitive, cette restitution à l'État français n'aura pour seul impact qu'un décaissement de trésorerie, sans conséquence sur le résultat social de l'exercice.

Par deux décisions du 10 décembre 2012 sur deux affaires similaires à celle de Havas SA, le Conseil d'État a confirmé sa position de principe, qui est à l'origine du contentieux engagé par cette dernière. Le 10 janvier 2013, la cour administrative d'appel a adressé un courrier à Havas lui demandant de produire dans un délai d'un mois ses observations suite à ces deux décisions.

Un mémoire complémentaire a donc été adressé le 6 février 2013 à la cour administrative d'appel de Versailles.

La Cour Administrative d'Appel de Paris par décision du 23 mai 2014 a rétabli les contributions dues au titre du précompte 2000, 2001 et 2002 à la charge de la société Havas. La société Havas a reçu en juillet pour le précompte 2002, puis en septembre pour les précomptes 2001 et 2002 les avis de mise en recouvrement.

Les sommes assorties des intérêts moratoires ont été payées à l'administration fiscale, respectivement le 25 août pour le précompte 2002 pour 9.038.607 € et le 20 octobre pour les précomptes 2000 et 2001 pour 28.680.210€.

Havas a formé un pourvoi en cassation, le 23 juillet 2014, contre la décision de la Cour administrative d'appel de Paris.

– Contrôles fiscaux

Suite aux contrôles fiscaux des exercices 2002 à 2005, l'administration a notifié des rectifications de résultats à l'encontre des sociétés Havas SA et Havas International, visant ainsi à réduire le déficit fiscal en base d'environ 500 millions d'euros.

Havas SA a contesté la totalité des redressements proposés par l'administration pour elle-même et pour Havas International, Havas SA venant aux droits et obligations de cette dernière, suite à la transmission universelle de patrimoine de Havas International à Havas SA le 4 décembre 2008, en introduisant en février 2010 un recours contentieux à l'encontre de l'administration. Cette dernière l'a rejeté en juillet 2010.

En septembre 2010, Havas SA a saisi le tribunal administratif de Montreuil afin d'obtenir l'annulation de la décision de rejet de l'administration.

Le tribunal administratif de Montreuil a rendu un premier jugement en date du 29 mars 2012, ordonnant la réalisation d'une expertise dans l'instance introduite par la société Havas SA. Un expert indépendant a été désigné en date du 5 juin 2012 et notifié par le tribunal à la société Havas ainsi qu'à la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI). Le 27 décembre 2012, l'expert a rendu son rapport d'expertise au juge. Ces redressements ne portant que sur des reports déficitaires du Groupe, aucune provision pour risque n'est constatée dans les comptes de Havas SA.

Le 13 décembre 2013, le tribunal administratif de Montreuil a considéré que les apports de SNYDER à HNA et de MPG à HME avaient été opérés au juste prix et, en conséquence, qu'il y a lieu de rétablir HAVAS dans ses droits à déficit pour : 191,4 millions d'euros (SNYDER) et 75,0 millions d'euros (HME). Les frais d'expertises de 30 000€ ont été mis à la charge de l'administration qui devra donc les rembourser à HAVAS.

L'administration fiscale a décidé de faire appel du jugement du Tribunal administratif de Montreuil le 11 avril 2014, la société Havas a alors décidé d'adresser au greffe de la Cour d'Appel de Versailles un mémoire en réplique.

Dans le cadre du contrôle fiscal portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010 de Havas SA, l'administration a notifié un rehaussement de l'assiette des rémunérations soumises à la taxe sur les salaires.

Une provision pour risques et charges de 0,6 million d'euros a été constituée dans les comptes de Havas SA.

Par lettre datée du 14 septembre 2012, la société Havas a formulé ses observations suite à la proposition de rectification adressée par la DVNI. Par courrier en date du 11 février 2013, la DVNI confirme le maintien de ses redressements.

Un complément de provision pour l'exercice 2012 au titre de la taxe sur les salaires d'un montant de 0,3 million d'euros a été passé dans les comptes de Havas SA.

2.8 Informations relatives aux événements significatifs intervenus depuis la publication du Rapport Financier Semestriel

Havas publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.havas.fr).

Les communiqués de presse dont les extraits sont reproduits ci-dessous ont été publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel. La version intégrale des communiqués est disponible sur le site Internet de Havas (www.havas.fr).

2.8.1 Communiqué de presse du 17 septembre 2014 relatif à l'intégration de deux nouvelles agences au sein de Havas Media

« Havas annonce aujourd'hui l'acquisition de deux agences en Europe:

- Bizkit Wisely AB, l'agence média digitale indépendante n° 1 en Suède*
- GT Media, la première agence média indépendante en Irlande*

Ces opérations s'inscrivent dans une stratégie d'acquisitions plus large qui vise à renforcer les réseaux du Groupe avec de nouveaux acteurs mais aussi des partenaires de longue date.

L'acquisition de Bizkit, un affilié de Havas depuis 10 ans, consolide la position du Groupe dans les pays nordiques où l'objectif est de combiner la nouvelle offre en Suède avec les activités actuelles en Finlande et au Danemark, tout en poursuivant l'expansion en Norvège. L'offre entièrement intégrée de Bizkit profite déjà à des clients tels que Hyundai, Kia, Red Bull, Telenor, Telge Energi et Altia. Nommée agence suédoise de l'année en 2013, Bizkit Wisely AB compte 45 collaborateurs experts dans le digital, le print, la TV, la création et l'analytique. L'agence continuera à être dirigée par ses fondateurs Johan Eidmann et Peter Arnesson. »

2.8.2 Communiqué de presse du 29 septembre 2014 relatif au partenariat entre Havas, Mirriad et Universal Music Group dans la publicité vidéo intégrée

« Mirriad, le leader mondial dans le domaine de la publicité vidéo intégrée, Universal Music Group (UMG), n° 1 de la musique dans le monde, et Havas ont annoncé aujourd'hui avoir signé un accord qui permet à UMG de présenter l'intégration d'annonces publicitaires dans une sélection de clips musicaux à l'aide de la technologie vidéo de Mirriad primée aux Oscars.

Grâce à son réseau Havas Media, Havas devient la première agence mondiale à s'associer avec Mirriad et UMG dans le domaine stratégique de la publicité native intégrée dans les vidéos de clients de classe internationale tels que LVMH, Dish Network, LG et Coca-Cola. Siliwood, un centre de recherche fondé par Havas en collaboration avec la Silicon Valley d'Orange, intégrera également la technologie de Mirriad et les contenus proposés par UMG dans le cadre de recherches actuellement menées sur les médias, les contenus, les technologies et les données.

La technologie de Mirriad permet d'intégrer des produits, des annonces, des vidéos et d'autres formes de publicités dans des vidéos professionnelles. La société compte plus de quatre années d'expérience dans le domaine de l'insertion publicitaire, et ce, au niveau mondial et collabore avec les principaux créateurs de contenus et sociétés de diffusion. Cette forme innovante de diffusion de la publicité constitue une parade aux « pubs invisibles ». Les études menées prouvent que les marques apparaissant dans des publicités vidéos intégrées ont deux fois plus de chance de marquer l'esprit des consommateurs (par rapport à des annonces similaires publiées en début de vidéo ou en interstitiel).

Cet accord s'inscrit dans la continuité du lancement récemment officialisé de Mirriad avec son partenaire de distribution VEVO, première plateforme de clips musicaux et de divertissement.

Pour la première fois, grâce à la technologie de Mirriad, les agences telles que Havas Media pourront planifier et diffuser les publicités natives intégrées au sein de vidéos (TV, Internet et mobiles) avec la même portée et la même fréquence que les campagnes publicitaires traditionnelles. Mirriad offre aux créateurs de contenus un contrôle éditorial total sur les intégrations de marques et une nouvelle source de revenus pour UMG et ses artistes. »

2.8.3 Communiqué de presse du 6 novembre 2014 relatif aux données financières du troisième trimestre 2014

1. CHIFFRES CLÉS

Revenu (en M€)	T1 2014	T2 2014	T3 2014	9 m ois 2014	Croissance Organique	T1 2014	T2 2014	T3 2014	9 mois 2014
EUROPE	203	254	222	679	EUROPE	2,3%	8,0%	6,7%	5,8%
dont					dont				
France	80	96	80	256	France	0,0%	4,7%	2,8%	2,6%
Royaume-Uni	52	60	58	170	Royaume-Uni	11,7%	14,8%	8,6%	11,7%
Reste de l'Europe	71	98	84	253	Reste de l'Europe	-1,3%	7,4%	9,4%	5,5%
AMERIQUE DU NORD	130	145	145	420	AMERIQUE DU NORD	3,7%	5,3%	4,7%	4,6%
RESTE DU MONDE	56	78	80	214	RESTE DU MONDE	3,8%	13,2%	6,6%	8,1%
dont					dont				
Asie Pacifique & Afrique	28	36	38	102	Asie Pacifique & Afrique	5,9%	16,2%	9,5%	10,7%
Amérique latine	28	42	42	112	Amérique latine	1,8%	10,8%	4,0%	5,9%
TOTAL	389	477	447	1 313	TOTAL	3,0%	7,9%	6,0%	5,8%

2. COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Le **Revenu** consolidé du Groupe s'élève à 447 M€ au troisième trimestre 2014 et ressort à 1 313 M€ pour les neuf premiers mois de l'année.

La **Croissance organique** du Groupe (hors variations de change et périmètre) ressort à +6,0% au troisième trimestre et + 5,8% sur les 9 premiers mois 2014.

L'impact de change est négatif de 22M€ sur les 9 premiers mois 2014.

Par zone géographique, nous pouvons souligner :

Europe :

Pour les neuf premiers mois de l'année 2014, la France affiche une bonne performance tirée par toutes les activités et notamment par BETC, Havas Worldwide Paris et Havas Media. Le Royaume Uni continue d'enregistrer une croissance solide, les deux divisions contribuent à cette dynamique.

Le redressement opéré pendant le 2^{ème} trimestre se confirme pour le reste de l'Europe qui est en progression de +9,4% au 3^{ème} trimestre et atteint pour les 9 premiers mois de l'année

+5,5%. Les pays qui ont le plus contribué à cette performance sont l'Allemagne, l'Italie, la Suisse ainsi que certains pays d'Europe Centrale.

Amérique du Nord :

La région maintient un rythme de croissance soutenu, proche de 5%, porté par toutes les activités. La communication santé notamment affiche une croissance à deux chiffres.

Reste du monde :

L'**Asie Pacifique** réalise de nouveau une bonne performance au 3^{ème} trimestre (+9,5%). Pour les 9 premiers mois 2014, la croissance organique est de +10,7%. Tous les pays de cette zone sont en hausse, tout particulièrement l'Australie qui bénéficie notamment de l'effet du gain du client Defence Force Australia.

La croissance en **Amérique Latine** reste satisfaisante. Le Brésil et l'Argentine affichent une croissance à deux chiffres pour les neuf premiers mois de l'année.

3. NEW BUSINESS NET

Le New business net du troisième trimestre 2014 reste dynamique et s'élève à 415 M€, soit

1 696 M€ pour les neuf premiers mois de l'année (en termes de billings - qui est la référence retenue par le marché).

Parmi les gains les plus significatifs du 3^{ème} trimestre 2014 nous pouvons citer:

Au niveau global, la compagnie aérienne **Garuda Indonesia** en digital média et **Amnesty International** France pour sa communication et le lancement de sa première campagne intégrée internationale.

Au niveau régional, les activités médias pour **Danone** ont été gagnées en Amérique Latine, la marque de vêtements **Bench** toujours en média dans plusieurs pays en Europe et la communication de **Total** en Afrique du Sud et dans d'autres pays d'Afrique.

Au niveau local, le Groupe a gagné **Sanofi** et **Takeda Pharmaceuticals** au Japon en communication santé et branding, les activités média de **Loterías y Apuestas del Estado** (la loterie nationale) en Espagne et de **Star Italy** (agro-alimentaire) en Italie, les activités digitales pour **Daylong (Galderma)** en Corée. Au Royaume-Uni, le Groupe a gagné **Cargiant** en digital et la marque de vêtements **Jack Wills** a nommé pour la première fois une agence digitale de référence, Havas Work Club.

(Cf. Annexe 2 pour la liste plus détaillée des principaux gains du 3^{ème} trimestre).

4. RESPONSABILITÉ SOCIALE

Havas décline sa stratégie de Responsabilité Sociale au cœur de ses métiers :

Havas Worldwide a lancé un programme de communication autour du changement climatique, conçu pour rassembler ses experts à partir de trois centres régionaux situés à Londres, New York et Sydney, tout en s'appuyant sur des bureaux satellites dans plus d'une douzaine de pays.

L'équipe d'experts est dirigée par Pete Bowyer, qui a été porte-parole de l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan sur les questions de justice climatique. Le programme a pour but de fournir aux clients des conseils stratégiques, des conseils en communication et en mobilisation autour de l'enjeu qu'est le réchauffement climatique. L'équipe avait par le passé, contribué au lancement d'Earth Hour du WWF en 2007 et au Big Data Climate Challenge avec le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon au début de cette année.

Havas RE : PURPOSE a révélé son étude «From Marketing to Mattering », en partenariat avec Accenture. Basée sur une enquête auprès de 30 000 consommateurs dans 20 pays, cette étude révèle les opportunités pour les entreprises d'aborder le développement durable comme une occasion d'impacter positivement la qualité de vie des consommateurs.

Déjà notée au niveau "gold" par l'outil de notation extra financier Eco Vadis depuis mai dernier, BETC Paris vient de récolter le niveau "advanced" au pacte mondial des Nations-Unies. L'agence a mis en oeuvre une démarche globale de développement durable depuis 2008, avec des actions qui concernent autant l'interne que la production audiovisuelle et l'accompagnement des marques.

5. RÉCOMPENSES

*Aux différentes compétitions des **CLIO awards**, le Groupe a remporté 19 prix au total. Les agences **Arnold Boston** et **HS&E Ignition** ont chacune gagné 5 Clios, respectivement aux **Clios Healthcare** et aux **Clios Sports**.*

*Les campagnes « The FIFA World Cup Trophy Tour » de **HS&E** pour Coca-Cola, « The Big Leap » pour Lacoste, signée **BETC Paris**, et « I wish my son had cancer » pour Harrison's Fund par **AIS London** ont toutes obtenu un gold (respectivement gagnés en Engagement, en Film Technique et en Direct).*

*Les campagnes Coca-Cola de **HS&E** et Lacoste de **BETC Paris** sont également les campagnes les plus primées du Groupe, chacune avec 4 Clios.*

*Aux **Sharks**, 21 récompenses ont été obtenues par les agences du Groupe. La campagne « I wish my son had cancer » pour Harrison's Fund d'**AIS London** a été primée avec 2 gold. Les agences **BETC Paris**, **Rosapark** et **les Gaulois** se sont distinguées en gagnant respectivement 7, 5 et 4 prix dans différentes catégories. La campagne « Dog Fat Pants » de **Rosapark** pour Jardiland a, par exemple, reçu 3 silvers en Print, Print Craft, Outdoor. Celle de Transavia « Transavia/Ebay » par **les Gaulois** a remporté un gold, un silver et un bronze en Media et en Integrated.*

*Aux **WebAwards**, **Arnold Furnace**, **Palm+Havas**, **Ignition**, **Havas Media Group**, **Havas Worldwide Prague**, **Havas Worldwide Amsterdam**, **Havas Digital Russia**, **BETC Paris** et **BETC Digital** ont remporté 16 prix au total.*

*Aux **M&M Global Awards**, **Havas Media UK** a été primée pour sa campagne Net-a-Porter « Net-a-Porter Live » dans la catégorie Best Use of Digital.*

La campagne Virgin Mobile « How Brad Pitt's bro helped Virgin Mobile punch above its weight » de **Havas Worldwide Australie & One Green Bean** a remporté le Grand Prix Creative Effectiveness aux **Spikes Asia**.

Havas Worldwide Australia a également été primée en PR pour « Game of Phones » pour Virgin Mobile en tandem avec **One Green Bean** et en Digital avec « Buy the sky » pour le Royal Flying Doctor Service avec **Red Agency**. **Havas Worldwide India** a quant à elle, remporté un bronze en Direct pour Child Survival India « No child brides ».

Aux **Loeries**, **Havas Worldwide Istanbul** a gagné un silver en Digital avec sa campagne « Farewell Elisabeth » pour Reckitt-Benckiser/Durex. **Havas Worldwide Johannesburg** a remporté un bronze en Media avec « Dice » pour le National Responsible Gambling Programme.

Aux **Euro Effies**, **BETC Paris** a reçu un gold pour sa campagne Evian « Baby & me » dans la catégorie 'Best Demonstration of Integrated Effectiveness'.

La campagne Coca-Cola « How "Just Adding Zero" Sold Millions » de l'agence **Host** a également remporté un gold aux **Effies Australia**.

Le réseau **Havas Media** a remporté 6 prix dont 2 (un silver, un bronze) pour les campagnes Danone « Autonomy » et « Mutual Beneficial Tricks for Flavor » aux **Effies Turkey**. La compétition des **Effies Mexico** a permis au Groupe de gagner 3 prix : un gold pour **Havas Worldwide Vale** et la campagne Continental « ADN Aleman », un silver pour **Havas Media Mexico** avec « Te Quiero Mexico Te Quiero Limpio Cloralex » pour Cloralex, et un bronze pour **Havas Media Group** avec la campagne Pinol « Yo Amo Pinol ».

ANNEXE 1

Revenu (en M€)	3ème trimestre			9 Mois		
	2013	2014	Organique	2013	2014	Organique
EUROPE	203	222	6,7%	633	679	5,8%
<i>dont</i>						
France	78	80	2,8%	249	256	2,6%
Royaume-Uni	47	58	8,6%	142	170	11,7%
Reste de l'Europe	78	84	9,4%	242	253	5,5%
AMERIQUE DU NORD	137	145	4,7%	411	420	4,6%
RESTE DU MONDE	74	80	6,6%	213	214	8,1%
<i>dont</i>						
Asie Pacifique & Afrique	32	38	9,5%	95	102	10,7%
Amérique latine	42	42	4,0%	119	112	5,9%
TOTAL	414	447	6,0%	1257	1313	5,8%

Chiffres 2013 retraités en normes IFRS10

ANNEXE 2

Récapitulatif des gains au 3^{ème} trimestre 2014 :

HAVAS CREATIVE GROUP

- **Amnesty International** : BETC Paris (campagne intégrée)
- **Cargiant** : Havas Worldwide London (les activités digitales)
- **Couche Tard** : PALM + HAVAS (les activités publicitaires et la stratégie créative)
- **EDF** : Havas Worldwide Paris (les activités créatives en France, Italie, Belgique, Hongrie et Pologne)
- **Ella's Kitchen** : Havas Worldwide London (les activités digitales)
- **Galderma** : Havas Worldwide Korea (les activités digitales)
- **HSBC** : Havas PR Warsaw (les activités RP et communication corporate)
- **Jack Wills** : Havas Work Club (agence digitale de référence)
- **Mediaset Premium** : Havas Worldwide Milan (les activités publicitaires)
- **Nutricia** : Conran Design Group (packaging)
- **SABMiller** : Conran Design Group
- **Sanofi** : Havas Worldwide Tokyo (branding et communication)
- **Sanofi-Regeneron Alliance** : Arnold (pour les programmes Alirocumab, Dupilumab et Afrezza)
- **Seacod** : Havas Worldwide Mumbai (planning stratégique, packaging, publicité, digital)
- **Total** : Havas Worldwide Johannesburg (les activités publicitaires)
- **Virgin Atlantic** : Cake (évènement de lancement)
- **Xbox** : Cake (conseil en stratégie et activités créatives)

HAVAS MEDIA GROUP

- **Allegro Group** : Havas Media Hungary
- **ANCV** : Havas Media France
- **Bench** : HMI London (en Royaume-Uni, Allemagne, France, Espagne)
- **BigLots!** : Havas Media US
- **Bluescope** : HMI Singapore (les activités digitales en Asie)
- **Broadband Choices** : Havas Media UK
- **Colpatria / AXA** : Havas Media Colombia
- **Danone** : Havas Media LATAM (en Mexique, Colombie, Argentine, Chili)
- **El Pozo** : Havas Media Spain
- **Fer Yapi** : Havas Media Turkey
- **Garuda Indonesia** : Havas Media Indonesia
- **Gazprombank** : Havas Media Russia and CIS
- **IAAF** : HSE Global PR
- **LAPAM** : Tourism of Israel – Havas Media Germany
- **LIC of India** : Havas Media India
- **Linio** : Havas Media Mexico. Service offline.
- **Loterías y Apuestas del Estado** : Havas Media Spain
- **Michael Kors** : HMI London – Top 5 Markets - Strategy
- **Nashua Mobile** : Havas Media South Africa
- **Notonthehighstreet.com** : Arena UK (les activités digitales)
- **Penguin Random House** : Havas Media UK

- **Showroomprivee.com** : Havas Media Italy
- **Sofitel** : HMI Singapore
- **Star** : Arena Italy
- **Tourism Malaysia** : HMI Singapore/ Havas Media Malaysia (les activités digitales)
- **Education First** : Havas SE Brazil (conseil stratégique pour Rio 2016)
- **NBA** : Havas Sports & Entertainment Mexico
- **LINE** : Havas Sports & Entertainment China

2.8.4 Communiqué de presse du 17 novembre 2014 relatif à l'avis favorable donné par le conseil d'administration d'Havas sur l'offre publique d'échange initiée par le Groupe Bolloré

« Le conseil d'administration s'est réuni ce jour afin de rendre son avis sur l'offre publique d'échange initiée par le Groupe Bolloré.

Le conseil a en premier lieu pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant (Sorgem Evaluation), qu'il avait désigné le 17 octobre 2014. Celui-ci conclut au caractère équitable de la parité « car elle offre une prime [...] sur la valeur intrinsèque de Havas. » La parité proposée sur les BSAARs est également jugée équitable.

Le conseil a également constaté que l'offre avait fait l'objet d'un avis favorable du comité de groupe en date du 27 octobre 2014.

Les administrateurs indépendants s'étaient réunis au préalable le 4 novembre 2014 avec l'expert indépendant afin de prendre connaissance de ses premières conclusions et d'échanger avec lui. Un compte-rendu de cette réunion a été présenté au conseil de ce jour, aux termes duquel les administrateurs indépendants ont recommandé l'apport à l'offre.

Eu égard notamment au caractère équitable de l'offre attesté par l'expert et à l'accueil favorable des salariés représentés au sein du comité de groupe, le conseil recommande aux actionnaires de Havas comme aux porteurs de BSAARs de Havas d'apporter leurs titres à l'offre.

Le conseil a notamment pris acte de la volonté du Groupe Bolloré d'accompagner Havas dans ses développements, ainsi que de la confiance affirmée du Groupe Bolloré dans ses orientations stratégiques.

Le conseil a ainsi considéré que l'offre était réalisée dans l'intérêt de Havas, de ses salariés et de ses actionnaires.

Les administrateurs communs à Havas et à Bolloré (i.e. Monsieur Yannick Bolloré, la société Bolloré, représentée par Monsieur Cédric de Bailliencourt et la société Financière de Sainte-Marine, représentée par Monsieur Gilles Alix) n'ont pas pris part au vote.

Yannick Bolloré, Président-Directeur Général du Groupe Havas, indique : « Je me réjouis de l'avis favorable rendu ce jour par le conseil d'administration de Havas. Je me réjouis aussi que cette offre ait été accueillie favorablement par le comité de groupe. La réussite de cette

opération permettra à notre Groupe de bénéficier encore davantage du soutien d'un actionnaire de long terme et favorisera ainsi notre développement à l'avenir. »

3. PERSONNES RESPONSABLES

3.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Havas

Yannick Bolloré, Président-Directeur général de Havas.

3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à Havas

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 26 novembre 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par Bolloré, la Compagnie du Cambodge et la Société Industrielle et Financière de l'Artois et visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSAARs) de Havas.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Yannick Bolloré
Président-Directeur Général